

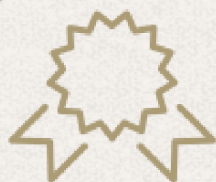


CANDIDATURE

“JE FAIS LE SERMENT DE TRANSMETTRE,
DE SERVIR, ET D’HONORER LA CUISINE, SA CULTURE
ET SON ÉVOLUTION PERMANENTE.”

DISCIPLES ESCOFFIER

DOSSIER



Délégation Riviera Côte d'Azur - Corse - Monaco





CANDIDATURE DISCIPLES D'AUGUSTE ESCOFFIER

DÉLÉGATION RIVIERA CÔTE D'AZUR CORSE ET MONACO

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT OBLIGATOIREMENT
COMPORTER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

1. LA FICHE D'ADMISSION :

PHOTO D'IDENTITÉ (PROFESSIONNELLE ET RÉCENTE), COORDONNÉES COMPLÈTES ET LISIBLES, SIGNATURE ET MENTION MANUSCRITES. LES DEUX PARRAINS DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT À JOUR DE LEUR COTISATION DES DEUX ANNÉES ÉCOULÉES (PAIEMENT DE LA RÉGULATION OBLIGATOIRE LORS DE LA PRÉSENTATION DU DOSSIER).

2. LA LETTRE D'ÉLOGES

PRÉPARÉE PAR LES PARRAINS NE DÉPASSANT PAS 1 FEUILLE A4

3. UN CHÈQUE DE 300€,

CORRESPONDANT AUX FRAIS SUIVANTS :
COTISATION DE L'ANNÉE EN COURS, ÉCHARPE, DIPLÔME ET ENREGISTREMENT DE VOTRE DOSSIER AUX PAYS FRANCE.

4. UN CURRICULUM VITAE

OU RÉSUMÉ DE CARRIÈRE, PRÉSENTANT VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL, JUSTIFIANT À MINIMA D'UN CAP DE MÉTIERS DE BOUCHE OU DE CINQ ANNÉES D'EXPÉRIENCE.

5. UNE LETTRE PRÉSENTANT VOS MOTIVATIONS

À DEVENIR UN DISCIPLE D'ESCOFFIER
STIPULANT
VOS ENGAGEMENTS À :
• RÉGLER VOS FUTURES COTISATIONS,
• ÊTRE AU MOINS PRÉSENT À UNE DE NOS MANIFESTATIONS PROFESSIONNELLES ET CARITATIVES,
• ÊTRE PRÉSENT OU SE FAIRE REPRÉSENTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.



6. LA RÉSERVATION ANTICIPÉE D'UNE TABLE DE 3 COUVERTS

À MINIMA POUR LE CHAPITRE AU COURS DUQUEL VOUS SEREZ INTRONISÉ(E) DISCIPLES
D'AUGUSTE ESCOFFIER AVEC UN CHÈQUE D'ACOMPTE DE 150€

7. LE DOSSIER COMPLET ET SIGNÉ MANUELLEMENT

DEVRA ÊTRE ADRESSÉ :

- EN VERSION NUMÉRIQUE

À **DISCIPLES.ESCOFFIER.RCA@GMAIL.COM** ET
F.MADALA26@GMAIL.COM

ET

- EN VERSION PAPIER À :

MR FRANCK MADALA
SECRÉTARIAT DES DISCIPLES D'ESCOFFIER RCA
30 LOTISSEMENT ST MICHEL
06380 SOSPEL

VOTRE CANDIDATURE

APRÈS ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER

UN COURRIER VOUS SERA COMMUNIQUÉ(E) POUR VOUS INFORMER DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION. UNE DATE DE CHAPITRE VOUS SERA PROPOSÉE, LAQUELLE SERA À CONFIRMER AVEC LES DISPONIBILITÉS DE VOS DEUX PARRAINS.

VOUS NOUS FEREZ PARVENIR :

- ✓ LE CHÈQUE DE COMPLÉMENT DE RÈGLEMENT DE VOTRE RÉSERVATION AU REPAS ET LE NOMBRE DE CONVIVES QUE VOUS SOUHAITEZ AVOIR À VOS CÔTÉS LE JOUR DE CET ÉVÉNEMENT. (SACHANT QU'UN MINIMUM DE TROIS COUVERTS EST OBLIGATOIRE). LE CHÈQUE NE SERA ENCAISSÉ QUE LE LENDEMAIN DE LA PRESTATION D'INTRONISATION.
- ✓ LE COUPON DE RÉSERVATION DÛMENT REMPLI ET PRÉCISANT LES NOMS DE VOS INVITÉS (FAMILLE, PARRAINS, PROFESSIONNELS, ETC).
- ✓ LES RÉSERVATIONS NE SERONT VALIDÉES UNIQUEMENT APRÈS RÉCEPTION DE VOS RÈGLEMENTS AU PLUS TARD 7 JOURS AVANT LE CHAPITRE, SANS QUOI NOUS REPORTERONS VOTRE INTRONISATION.
- ✓ LA CONFIRMATION DE LA PRÉSENCE D'AU MOINS UN DE VOS DEUX PARRAINS, DÈS LORS QUE LE MOTIF DE L'ABSENCE EST RECEVABLE.



Disciples
Escoffier

Délégation Riviera Côte d'Azur - Corse - Monaco

RAPPEL : SELON L'ARTICLE 7- C « PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE »

SELON LES STATUTS DE LA DÉLÉGATION RCA CORSE ET MONACO :
LA QUALITÉ DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION SE PERD PAR :

1°) LA DÉMISSION ACCOMPAGNÉE DU DIPLÔME DOIT ÊTRE NOTIFIÉE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OU PAR LETTRE REMISE EN MAINS PROPRES ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ;

2°) LE DÉCÈS DES MEMBRES PERSONNES PHYSIQUES ;

3°) LA DISSOLUTION,
POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, DES PERSONNES MORALES, OU LEUR DÉCLARATION EN ÉTAT DE REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRES ;

4°) L'EXCLUSION PRONONCÉE PAR LE CONSEIL MAGISTRAL DE L'ORDRE INTERNATIONAL DES DISCIPLES D'AUGUSTE ESCOFFIER, ASSOCIATION MÈRE, OU PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION, POUR MOTIFS GRAVES TEL QUE NOTAMMENT INFRACTIONS AUX PRÉSENTS STATUTS OU AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION OU POUR NON-PAIEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES, L'INTÉRESSÉ AYANT ÉTÉ PRÉALABLEMENT INVITÉ À FAIRE VALOIR SES MOYENS DE DÉFENSE .LE CAS ÉCHÉANT IL NE DEVRA PLUS PORTER L'ÉCHARPE ET NE SERA PLUS CONSIDÉRÉ COMME MEMBRE DE L'ASSOCIATION.

5°) L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION AUX COULEURS DE L'ASSOCIATION SANS L'ACCORD PRÉALABLE ÉCRIT ET VISÉ PAR LE PRÉSIDENT.

CETTE PERTE DE QUALITÉ DE MEMBRE VOUS INTERDIT D'UTILISER TOUT SIGNE APPARTENANT À L'ASSOCIATION DES DISCIPLES D'ESCOFFIER, SOUS PEINE DE POURSUITES JUDICIAIRES (EXEMPLES : L'ÉCHARPE, DES CARTES DE VISITE, VESTES OU TENUES PROFESSIONNELLES ARBORANT LES SIGNES DISTINCTIFS PROPRES À L'ASSOCIATION)

FRANCK MADALA RESTE À VOTRE DISPOSITION AU **06.26.48.50.62** POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS !

ECHARPE (NE PAS COMPLETER : partie réservée au bureau RCA)				
Rouge	Bleue	Verte	Lie de Vin	Orange



PHOTO
professionnelle

Coordonnées des deux parrains IMPERATIVEMENT à jour de leurs cotisations	
1 :	
2 :	

FICHE D'ADMISSION

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance : à :

Adresse postale :

.....

E mail :@.....

Téléphone : Portable:

Profession :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le bureau de votre délégation pour le référencement de chaque membre en interne. Les données collectées seront communiquées à l'Association Disciples Escoffier International.

Les données sont conservées pour une durée illimitée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : info@disciples-escoffier.com

Le candidat :

a) Peut s'opposer à ce que les informations nominatives obligatoires le concernant fassent l'objet d'un traitement.

b) Est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Bureau International.

c) Est avisé du caractère obligatoire des réponses, le non-respect de cette disposition entraînant le rejet du dossier de candidature.

Droit d'admission de **220** Euros et cotisation de l'année de 80 €, soit un **TOTAL de 300€** à libeller à l'ordre de « Disciples Escoffier R.C.A » et à adresser à :

Monsieur Franck Madala, Secrétariat des Disciples Escoffier RCA
30 lotissement St Michel
06380 SOSPEL

A le :

Signature et mention manuscrite: "Lu et approuvé"

Le diplôme reste la propriété de l'association et peut être retiré par la commission de contrôle en cas de non-respect de la charte.